HISTOIRE DES FEUX

DANS LE PAYS DE BUCH



Les événements catastrophiques relatifs aux incendies subis par le Bassin d'Arcachon et le Pays de Buch durant l'été 2026, mettent en évidence des chiffres hors normes : 42 000 hectares de forêt ravagés, 220 000 personnes évacuées dans 24 communes du nord du bassin d'Arcachon, 240 bâtiments détruits et 126 sapeurs-pompiers blessés, pour une mobilisation totale de 2 750 pompiers, 23 moyens aériens, 1 500 militaires et 1 440 forces de l'ordre.



Le Pays de Buch est le domaine de compétence de la SHAAPB (Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch). Le Bulletin trimestriel et ses auteurs vous font découvrir et racontent son histoire, notamment les sinistres.

La SHAAPB adresse toute sa sympathie et son soutien à tous les habitants, les professionnels, les acteurs économiques et les collectivités directement touchés par cette épreuve, ainsi qu'à l'ensemble des sapeurs-pompiers, forces de secours, forces de de l'ordre et des bénévoles qui ont lutté sans relâche pour protéger les populations et les paysages.

La chronique de novembre 2026 raconte le vécu des ancêtres de Bernard Dutein lors des différents incendies de notre région et complète ainsi le Bulletin n° 210.

Une lignée du Pays de Buch, face aux incendies de la forêt par Bernard Dutein.

Bernard Dutein, un de nos auteurs prolifiques de la SHAAPB, nous raconte ci-après le vécu de ses ancêtres lors des différents incendies qu'ils ont subis. Pour nous, originaires du Pays de Buch, notre forêt, terre nourricière de nos ancêtres, a été continuellement agressée par deux fléaux : par le sable de la mer apporté par le vent qui recouvre nos pins et par le feu qui les dévore.
Les feux de forêt ont constitué une menace récurrente pour le massif forestier des *mountagnes* (terme gascon pour forêt). En effet, les feux de forêt sont instantanés et très brutaux ; ils ont pu être victorieusement combattus grâce à la solidarité de la population locale, mais ils ont entraîné de graves conséquences sur la vie des hommes et créé des traumatismes parfois permanents aux enfants.

La réponse des RÉSINIERS et SCIEURS DE LONG à la destruction de leur forêt.

Mes plus anciens ancêtres, habitants du Pays de Buch, étaient soit des marins soit des personnes exerçant les métiers de la forêt : résiniers ou scieurs de long. Le plus ancien résinier de ma généalogie familiale situé à la 11e génération se nommait Pierre Dupon (1630- 1662) et habitait le bourg de La Teste.
Ces travailleurs de la forêt ne furent pas très nombreux et formaient à peine une quinzaine de familles. Á la Révolution, dans ma famille, les descendants de ces hommes résiniers ou scieurs de long abandonnèrent leur métier pour devenir principalement des marins.
Le développement du commerce de la résine à La Teste commence en 1382. Richard II, roi d'Angleterre accorde au Captal de Buch, Archambaud de Grailly, la permission d'établir un marché aux résines sur la terre de Buch. Il se tenait tous les mercredis, *place Lavie*, actuelle *place Jean Hameau*. Ce marché rassemblait les produits du pays de Buch mais aussi du Born voisin et du Marensin des Landes. Deux types de produits résineux étaient proposés à la vente :

- **Les produits bruts** *: le galipot, l'encens et la tourmentine*[1] *du soleil.*
- **Les produits cuits** *: la térébenthine cuite à la chaudière, la rousine ou brai sec, le brai clair ou résine jaune, l'huile de térébenthine et le brai noir*[2].

[1] Elle désigne une substance résineuse liquide de couleur ambrée, obtenue à partir de la résine brute épurée par filtrage et soumise à la chaleur du soleil dans les "barques" (réservoirs en bois à double fond).
[2] Voir « Histoire des produits résineux landais »par Robert Aufan, SHAA, Arcachon 1990

Les résiniers avaient toujours connu une vie difficile mais ils éprouvaient un immense plaisir à vivre dans la forêt usagère des *mountagnes* de par la variété de sa constitution :

- Il y avait le pin maritime qui régnait en maître, grâce à sa résine,
- il y avait d'autres variétés d'arbres, en particulier des chênes pédonculés, dont le bois était indispensable pour la construction des pinasses et des chaloupes et qui restait le bois-roi pour le chauffage des maisons.
- on y rencontrait des arbres fruitiers sauvages (pommiers, pruniers, poiriers) dont les fruits amers étaient immangeables, mais que les habitants replantaient dans leurs jardins pour y placer des greffons miraculeux.
- et que dire des arbousiers avec lesquels nos résiniers pouvaient confectionner leur boisson rafraîchissante préférée !
- à l'automne, c'était le temps des champignons : grands cèpes des pins, chanterelles, coulemelles et bidouas jaune pâle.

Mais, des événements naturels les ont contraints brutalement à changer de métier : le feu qui a détruit leur forêt a eu le dernier mot.

La forêt du Pays de Buch a connu de multiples incendies. La mémoire collective des habitants rapporte que ce sont les Vandales, une tribu de sauvages venue de l'Est, « *qui a bouté le feu à notre vieille forêt »* faisant naître des lieux inhospitaliers occupés par la lande, inondée l'hiver et désertique aux premières chaleurs. Cependant, la mention des feux de nos forêts n'est attestée qu'à partir du XVIII^{e} siècle.

Le feu le plus ancien connu date de 1708.

Ce feu avait provoqué la mort d'un homme dénommé **Guiraud Feran ou Ferran,** habitant La Teste : « *brûlé en esteinant le feu qui était dans ses pins de la montagne ».*

Défense d'allumer du feu dans les forêts de 1714.

C'est à un texte daté du **13 novembre 1714**, que nous devons à Louis XIV, signé à Marly, intitulé : ***déclaration du Roy, faisant défense d'allumer du feu dans les forêts : « Nous voulons …***

– *que les pâtres et tous autres qui seront convaincus d'avoir porté du feu ou de l'avoir allumé dans nos forêts, landes et bruyères et celles des communautés et particuliers, ou d'avoir fait du feu plus près d'un quart de lieu de ces bois, landes et bruyères, soient punis pour la première fois de la peine du fouet et de celle des galères en cas de récidive.*

– que ceux qui de dessein prémédité aurons mis le feu dans les landes et bruyères et dans les autres lieux dans lesdits bois et forêts soient punis de mort.

– que tous ceux qui auront causé des incendies dans les dits bois et forêts soient condamnés, outre les peines ci-dessus, à telle amende qui sera arbitrée par nos juges, et aux dommages et intérêts.

Enjoignons à nos officiers des Eaux et Forêts de faire faire de fréquentes tournées, tant de jour que de nuit, par les sergents et gardes des bois ».

En résumé, ce texte simple répond à un besoin de lutter contre les feux de forêts qui devaient être nombreux. Il prévoit trois niveaux de sanction :

- feu allumé ayant causé un incendie dans les bois, landes ou bruyères : le fouet.
- en cas de récidive : les galères.
- feu prémédité causé à dessein : la mort.

Ces condamnations sont assorties de dommages et intérêts définis par les juges.

Le feu gigantesque de 1716.

Aux guerres qui freinèrent la production des produits résineux, s'ajoutèrent aussi les conditions climatiques extrêmes de la fin du XVII^{e} siècle. Après les grandes mortalités de pins de 1693-1694, le début du XVIII^{e} siècle est marqué par des périodes de froid intense comme le **« grand hyver** » de 1708-1709 au cours duquel le gel sévit dans les bois des « montagnes ».
La rareté des pins vifs fait automatiquement monter le prix des produits résineux, tandis que baisse celui du goudron issu des arbres gelés.
Á ces calamités naturelles, il faut ajouter un incendie mémorable à La Teste, qui détruisit les deux tiers de la montagne de La Teste. En 1716**,** *un feu mal contrôlé par les pasteurs de la lande* partit du *«Letot*[3]*»* lieu-dit de Cazaux, en bordure du lac et qui ravagea 2700 hectares. Dès lors, la paroisse de Cazaux n'existait presque plus, il n'y avait plus que 36 habitants. La plupart d'entre eux, des résiniers et leur famille avaient quitté Cazaux pour le Sud des Landes, et particulièrement pour le Marensin afin d'y poursuivre leur métier.
Ceux qui restaient fidèles à leur sol ancestral, furent contraints de changer de métier. Ainsi, deux de mes ancêtres furent particulièrement les victimes de ce feu de 1716. Pour survivre, ils durent changer de métier.

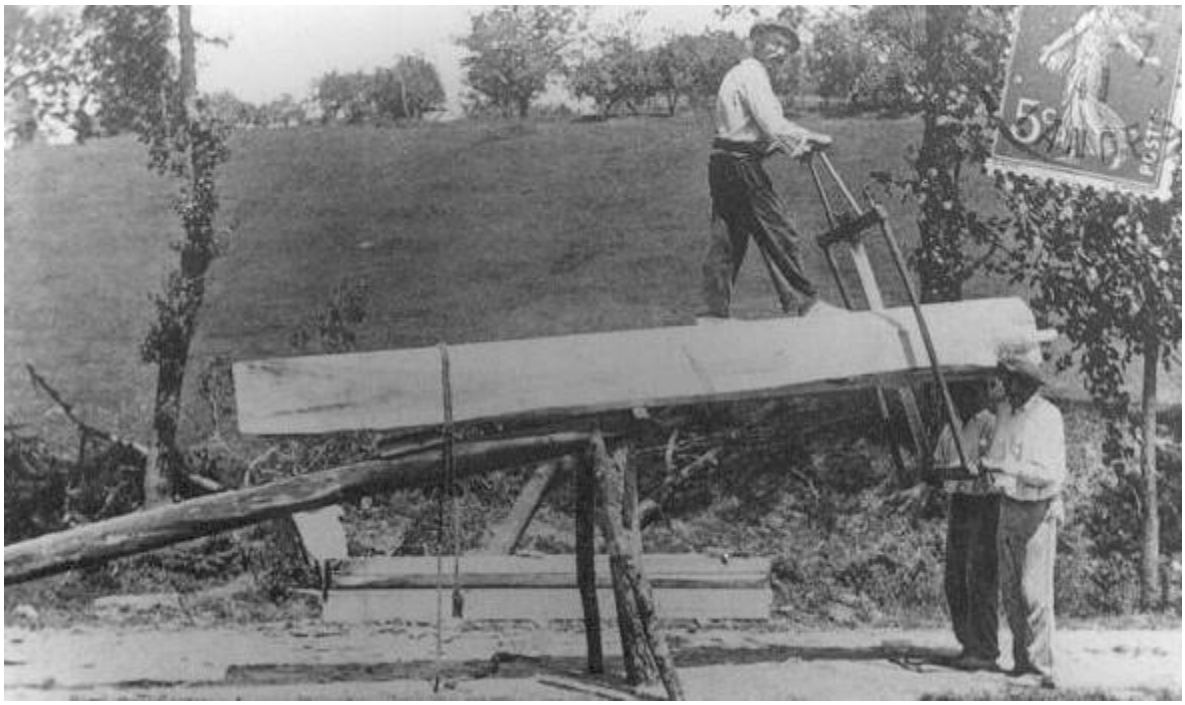
Jean Casaubon (9^{e} génération de ma généalogie) **dit Canten (***le chanteur)* **: résinier puis berger après l'incendie.** Sa descendance abandonne définitivement ce métier.



[3] *Le letot* évoque une vallée ou lette en gascon entre deux dunes. Ce lieu-dit a disparu au cours du XVIII^{e} siècle

Né vers 1697, peut-être à Audenge, il se marie à Gujan le mardi 1er septembre 1716 à Jeanne Baloy ; il est âgé de 19 ans et Jeanne a 18 ans. Quelques jours après son mariage, il voit brûler sa forêt et ainsi disparaître son métier de résinier**.** Ce fut un drame, un monde qui s'écroulait. En homme responsable, il devait réagir. Il maintient le foyer familial à La Teste et il devient un berger de brebis**.** Jean et Jeanne auront 2 enfants, dont un garçon.

François Guillemon dit Fransot (dixième génération de ma généalogie), **scieur de long, chevrier**



L'afflux des bois brûlés sur le marché a provoqué une augmentation de la production de goudron car les brûlés revenant aux propriétaires ayant-pins et non aux usagers, il n'y avait pas d'autre moyen pour en tirer profit, que de *les convertir en goudron*. Les conséquences de l'incendie de 1716 furent immédiates pour les professionnels de la forêt, la priorité étant l'abattage rapide des brûlés avant les attaques des « scolytes » ces insectes qui creusent des galeries dans les troncs des pins.

François Guillemon dit Fransot, est né en 1678 en lyonnais et décède à La Teste le 18 décembre 1758 à l'âge de 80 ans. Á l'âge de 17 ans, il travaille comme scieur de long dès son arrivée à La Teste en 1695 comme son père Jean Guillemon dit le lyonnais, qui après plusieurs campagnes saisonnières à La Teste, s'y est fixé, avec son épouse Marie Meynier et leurs enfants nés en lyonnais. Le travail du scieur de long est très pénible et demande de la force physique. Il faut être deux pour scier une grosse pièce de bois. Le tronc d'arbre est posé sur deux tréteaux élevés formant support et appelé « *la chèvre* », l'un des scieurs est en haut monté sur la poutre, c'est le *chevrier,* l'autre est en bas, c'est le *renardier*, il reçoit toute la poussière de bois qui tombe lors des mouvements de va et vient de la scie. Le travail du chevrier demande une grande force alors que l'effort du

renardier est moindre mais très pénible. Il commence par être un pur bûcheron pour abattre les arbres ; ce travail se fait l'hiver au moment où le mouvement de la sève de l'arbre est ralenti. Le massif forestier de la «*moutagne*» est soumis aux droits d'usage et seules les coupes autorisées par les syndics des usagers et des propriétaires sont possibles. Le bois doit servir sur place à construire maisons et bateaux. Le scieur de long de La Teste travaille donc au profit des charpentiers de maison et de navire. Ce métier, très bien rémunéré, mais très pénible, est délaissé par les autochtones.
François sera donc scieur de long, notamment chevrier. Marié à Marguerite Cravey, ils auront 11 enfants, tous nés à La Teste.

Nota : pour information complémentaire, lire les Bulletins n^{os} 114 et 118

Traumatisme des ENFANTS TÉMOINS des FEUX de 1949.

Mon épouse Claudine, alors âgée de six ans seulement, fut un témoin du feu qui endommagea une partie de la forêt d'Andernos en 1949. Moi-même, je fus témoin par procuration du méga-feu de Cestas de 1949.

Août 1949, des familles en vacances au Mauret : le vécu de ma belle-famille.

Le Mauret est un quartier de la commune d'Andernos-les-Bains situé à l'est, longeant au sud, le Bassin.
Une famille d'un notaire d'un chef-lieu de canton du département de la Dordogne, avait l'habitude de venir dans cette station balnéaire au mois d'août.
Ma belle-mère et ses trois enfants disposaient d'une petite villa située à proximité de la plage. Mon beau-père, retenu à Bordeaux par ses devoirs professionnels, rejoignait en fin de semaine ce lieu de vacances.
Rien ne semblait pouvoir troubler cette sérénité des vacanciers et pourtant, le drame survint.

« *Un nouvel incendie d'une exceptionnelle violence a éclaté vendredi 12 août vers 16 heures sur le territoire de la commune de* ***Lanton*** *au lieu-dit Le Chalet. Parti de la lande à proximité de la route Bordeaux-Arès, le feu poussé par le vent d'Est très violent a pris rapidement des proportions importantes.*
Au milieu de la soirée, des milliers d'hectares brûlaient. Un half-track de la commune d'Arès (ancien engin blindé semi-chenillé transport de troupes américain de la 2^{e} guerre mondiale reconverti comme véhicule d'intervention pour les feux de forêts), *ne tarda pas à sauter au milieu de la chaleur. Malgré les efforts de toute la population des communes environnantes, la situation atteignait aux premières heures du couchant la commune d'****Andernos dans le quartier du Mauret****, le Lotissement de la Forêt et les parages du Touring-Club.*
La ***route d'Audenge-Andernos*** *était bientôt coupée ainsi que* ***la voie ferrée d'Arès à Andernos****. Après 48 heures, plusieurs milliers d'hectares sont ravagés*

(environ 5 000 hectares). *Au petit matin, le feu semble être circonscrit. Au Mauret, il ne reste presque rien des maisons de bois sinistrées*[4] *».*

Durant la soirée du vendredi, premier jour de l'incendie, la famille de mon épouse s'est rassemblée afin de décider ce qu'il y avait lieu de faire. La fumée de l'incendie pénétrait partout et l'atmosphère devenait irrespirable ; on pouvait apercevoir le ciel rougissant vers le nord. Lorsque tous ont appris que l'unique route était coupée et que la ligne du chemin de fer était interrompue, alors il ne restait qu'une seule issue : le Bassin. Ma belle-mère, avant d'aller rechercher de l'aide, rassembla alors sa petite famille autour des valises vite remplies, qu'elle confia à mon épouse Claudine, qui du haut de ses six ans, devenait responsable de ses jeunes frères âgés respectivement de trois et un an. C'est ainsi que Claudine se retrouva au bord du Bassin pour attendre le retour de l'eau et un hypothétique transport maritime vers Arcachon. En attendant, tous vont y passer la nuit sous la menace du feu dévastateur. Au réveil, les rayons du soleil éclairaient l'eau revenue, « la grande prairie » avait disparu, le feu était éteint.

Ce même jour, 12 août 1949, en Gironde, la forêt brûle aussi sur le sud du Bassin d'Arcachon. Le feu sera finalement maîtrisé après 5 heures de lutte acharnée, sous une chaleur torride. 200 hectares de pins ont été anéantis à Gujan-Mestras par le sinistre. Un campeur à la traction noire, encore anonyme, est recherché, peut-on lire sur l'article de journal.

Août 1949, la ville d'Arcachon accueille les vacanciers : le vécu de ma famille.

Je suis âgé de dix ans et j'habite Arcachon. Comme d'habitude, les feux de forêt de la région, vite contrôlés et éteints font partie de l'activité estivale courante. Mon père est sapeur-pompier volontaire à la caserne d'Arcachon depuis bientôt dix ans, il est donc assez souvent appelé en renfort. Cette fonction me rend fier. Mais le feu m'angoisse, ou plutôt le son strident de la sirène annonçant le départ d'un incendie me crispe. Autrefois, les pompiers d'Arcachon, dont la caserne était à l'arrière de la mairie, communiquaient par un code représenté par un certain nombre de coups de sirène. Á l'époque, le téléphone n'est pas à la portée de tous et pour rameuter les renforts de sapeur-pompiers, on utilisait la sirène :

- Un seul coup correspond au signal de « secours à personne ».
- Deux coups, à un accident sur la voie publique.
- Trois coups, à un incendie.
- Quatre coups, à une alerte différente des trois premières, notamment chimique.
- Cinq coups correspondent à incendie important, et à l'appel général de tous les pompiers d'Arcachon.

[4] Extrait du journal « Sud-Ouest » du samedi 13 août 1949.

Plusieurs fois, j'ai pu voir mon père répondre à l'appel du feu. Il quitte son travail et se précipite pour se mettre en tenue de soldat du feu, ma mère déjà inquiète l'assiste dans cette tâche. Il saisit un pantalon épais bleu foncé, met des grosses chaussettes et enfile des bottines à lacets. Puis sur une simple chemise, il enfile une lourde tenue en cuir. La tenue réglementaire est complétée par un foulard à nouer autour du cou et une paire de gants de drap épais. Bien sûr, je n'oublie pas le casque réglementaire argenté bien astiqué et brillant, qui à lui seul désigne le sapeur-pompier. Maintenant, il faut gagner la caserne le plus vite possible ; le trajet se fera à vélo. Mon père va protéger du feu les hommes et leurs biens.

Depuis trois jours il y a des feux de forêts annoncés un peu partout, dans les Landes, mais aussi plus près de chez nous, à Gujan et de l'autre côté de l'eau. Ce matin, comme tous les jours de vacances, mon sommeil est de plomb et mon réveil tardif : je n'ai pas entendu la sirène, et c'est ma mère qui m'annonce que mon père est parti éteindre le feu à Cestas.

Le feu de forêt de Cestas

Le 19 août 1949 à 14 heures, un nouvel incendie éclate à Saucats, près d'une scierie au lieu-dit Murat. Le vent souffle du nord, les flammes s'étendent, la bataille s'engage. Elle se poursuivra plusieurs jours, avec un point culminant le 20**.** Ce feu se joue des contre-feux et s'étend sur un front de 8 kilomètres. Il franchit la route Bordeaux-Bayonne, gagne Le Barp, Salles, Marcheprime. C'est la panique, les habitants s'enfuient, le vent tournoyant prend les hommes à revers.

Ma mère est inquiète : on annonce des morts à la radio, elle n'a aucune nouvelle de mon père. Cette après-midi du 20 août, je regarde le ciel du balcon de notre villa. Le vent apporte une odeur âcre et asphyxiante, des brindilles noires tombent du ciel. Mais, le plus effrayant c'est de voir au loin, en direction de l'Est, le ciel rougeâtre. Peu à peu, je distingue le feu qui brûle la forêt lointaine. Là-bas, c'est l'enfer ! Va-t-il venir vers nous ? Et mon père, que devient-il ? L'angoisse me serre la gorge. Cette nuit, je vais veiller.

Le matin apporte une bonne nouvelle : *les renforts d'Arcachon sont tous sains et saufs.* Le bilan de cette tragédie : 50 000 hectares en flammes, 152 habitations détruites et surtout 82 morts dans des conditions affreuses. Parmi eux, 25 jeunes soldats arrivés en renfort. Le feu sera définitivement arrêté le 25 août.

Ce fut l'incendie le plus meurtrier que connut la France.

Mon père nous rejoint enfin le 25 août, sale et épuisé ; il ira rapidement se coucher et dormir. Le lendemain, il se réveille furieux et indigné. Furieux, car il est persuadé que les renforts inexpérimentés ont été envoyés combattre le sinistre sans un encadrement véritablement compétent. Indigné, par l'indiscipline des professionnels de la prévention des forêts et le laisser-aller des organismes de contrôle. Selon lui, **l'ordonnance numéro 45-852 du 28 avril 1945** qui vise le reboisement, l'assainissement et la prévention des incendies dans le massif landais, n'a pas été totalement appliquée. Cette ordonnance avait été prise après la destruction de plus de 200 000 hectares de forêt entre 1943 et 1945. Elle avait rendu obligatoire les associations syndicales DFCI - Aquitaine (Défense de Forêts

Contre l'Incendie) pour mieux lutter contre les incendies et financer les pistes forestières. Ce texte prévoyait en particulier, la création et l'entretien de pistes forestières, le creusement de fossés et de pare-feux, le forage et la construction de points d'eau. Si rien n'est fait, les feux continueront à détruire nos forêts. Mon père avait raison. Nous sommes tous responsables.
L'ordonnance 45-852 du 28 avril 1945 sera complétée suite aux incendies de 1949.

Je n'oublierai jamais ce drame, et l'exemple de mon père bravant les flammes, dévoué à la communauté, me servira de guide tout au long de ma vie.

Compléments aux textes de Bernard Dutein sur les incendies de forêt

INCINÉRATIONS DANS LES LANDES AU 18ème SIECLE

(voir Bulletin nº 46, article de Jacques RAGOT)

Partout et de tous temps, mais en particulier dans les Landes de Gascogne, l'incinération périodique des terrains de parcours des troupeaux fut d'une pratique courante. Celle-ci n'était pas sans dangers, surtout quand la zone à incinérer touchait à des forêts. Les peines contre les responsables d 'incendies, décrétées par le roi louis XIV dans la dernière année de son règne. ne semblent pas avoir été appliquées partout de la même façon si l'on en juge par les cas suivants.

- **Dans la paroisse de Lacanau**, Jean Roubin, dit Perrin, «raisinier », habitant le village de Talaris, voulant détruire les roseaux du marais de la Benne qui lui appartenait, y mit le feu. Celui-ci se propagea dans les autres «paluds et tènements» voisins, gagna les pins de la Gravette et de Mauchida dans la montagne de Lacanau, qui aurait probablement brulée si les habitants n'étaient pas accourus. Le 1er décembre 1723, le procureur d'office de La Juridiction porta plainte contre Jean Roubin devant les officiers de Justice de Lacanau qui, le 2 décembre, ouvrirent une information dont les conclusions furent envoyées à Claude Boucher, intendant de la généralité de Guienne. Jean Roubin fut déclaré «de par le roy » contrevenant aux arrêts du Conseil d'Etat du 13 février 1717 et du 22 janvier 1718 par lesquels il est fait défense de mettre le feu aux landes voisines des forêts de pins *«qu'avec les précautions écrites et sans les peines contenues»* et fut condamné : aux dommages et intérêts envers les particuliers ayant souffert du sinistre, à une amende de 50 livres applicable aux pauvres de la paroisse de Lacanau. Il lui était fait défense de récidiver « *à peine de punition corporelle* ».

- **Á Biscarosse en 1740,** au cours de l'été 1740, Jean Coux, dit Retirog, berger au service des sieurs Labat et Daunesse avait mis le feu à la lande. L'incendie se propagea jusqu'à une pièce de pins qui ne fut sauvée que par le concours d'habitants du lieu, Le propriétaire des pins, Arnaud Bestaven, ancien conseiller en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Bordeaux, était dans cette ville au moment des faits et n'en prit connaissance qu'à son retour à Biscarrosse. Il porta plainte le 6 décembre 1740. Après une enquête minutieuse menée sur place par les juges locaux, lecture d'un monitoire ecclésiastique dans l'église de la paroisse et celles des paroisses voisines faisant obligation à tous ceux ayant connaissance des faits d'aller déclarer ce qu'ils savaient, Labat et Daunesse furent emprisonnés

à Bordeaux. Jean Coux, le berger, quant à lui avait pris le large. Le 17 janvier 1741, la Cour de la Maitrise particulière des Eaux et Forêts de Guienne rendit son jugement. Jean Coux, convaincu d'avoir mis le feu dans la lande de la Granérie, fut condamné par coutumace à être « *battu et fustigé de verges, nu sur les épaules, par l'exécuteur de Haute Justice* », le jour du marché de Biscarrosse ou un jour de séance de la Cour ordinaire de Biscarrosse. Il recevrait dix coups de verges devant le local où siégeait cette Cour et dix autres sur la place publique. Enfin, il était banni pour un an de la paroisse. Labat et Daunesse échappaient à la même peine en raison de la « *longue détention* » préventive qu'ils avaient subie. Bien entendu, Jean Coux. Labat et Daunesse étaient condamnés « *solidairement et par corps* » à 25 livres d'amende « *envers le roy et en pareille somme de 25 livres envers le dit Bestaven pour lui tenir lieu de dommages et intérêts* ».

- **Un FEU mis par des Bergers le 15 mars 1847**, vers 3 heures de l'après-midi. Un feu parti de la lande, poussé par un fort vent d'est, atteignit la forêt usagère au lieu-dit Baqueyras. Grâce, selon le maire Jean Hameau, à « *l'empressement* » que les usagers de cette montagne mettent toujours en pareil cas, le feu, arrêté par les tranchées, fut circonscrit vers 7 heures et demie, mais à l'intérieur, les pins continuaient à briller et tombaient avec un fracas épouvantable. Il fallut laisser sur place pendant plusieurs jours une garde de 40 hommes. Mathieu Labèque, garde-fourneau à la Forge, déclara avoir vu, le matin, deux bergers de Gujan, habitués du lieu, passer le canal avec leur troupeau sur le pont de la 7ème écluse et se diriger vers l'endroit où le feu devait prendre plus tard. Il les avait vus, l'après-midi, vers 2 heures et demie, repasser le canal en toute hâte. Marguerite Noailles, son épouse, avait vu, elle, un berger allumer le feu en se cachant dans la lande, puis courir rassembler ses brebis et se diriger vers la 7ème écluse. Dubourdieu, résinier, avait vu un individu allumer un feu dans la lande. Marchant sur lui, il le vit se cacher, puis se sauver à toutes jambes. Il tenta avec sa femme et son domestique d'éteindre le feu puis voyant tous leurs efforts inutiles, il courut chercher du secours. Ce fut le dernier feu dans la Grande Montagne causé par une incinération dans la lande. Les incinérations n'étaient, du reste, plus possible en raison de la mise en cultures par la compagnie d'Arcachon. Cependant, en 1851, les municipalités de La Teste et de Gujan envisagèrent de reprendre les incinérations pour obliger à traiter la Compagnie d'Arcachon qui voulait, après l'échec des cultures, semer des pins dans la lande en violation de baillette de 1550, mais elles n'osèrent pas passer à l'action, les tribunaux ne s'étant pas encore prononcé sur le litige. Par la suite, à partir de 1863, les droits de pacage ayant été cantonnés, la lande petit à petit devint forêt. Les grandes incinérations passèrent dans le domaine des pratiques révolues.

Bulletin nº 56 : article de Jacques RAGOT, intitulé : « *En 1835, Testerins et Gujanais combattent de concert un feu de forêt ».*

L'obligation pour les habitants du Captalat d'aller défendre la forêt usagère contre le feu date de la transaction du 5 mai 1645, passée entre le Captalat Bernard d'Epernon et les représentants des habitants. Il est dit dans le texte: *« ... les dits habitants seront tenus d'aller porter ayde et secours de tout leur pouvoir pour amortir le feu toutesfois et quantes que le cas arrivera dans la dite forêt sur peine de dix livres d'amande contre les refusans et d'être privés de tout usage de la dite forest et bois d'icelle».*

Avant 1645, les habitants allaient certainement au feu volontairement car c'était leur intérêt ; après 1645, ce fut par obligation. Le récit qui va suivre nous montre la bonne entente qui existait autrefois entre Testerins et Gujanais quand il s'agissait de défendre la forêt usagère.

Le 3 juillet 1835, l'ingénieur hydrographe Monié était occupé à sonder les passes, à bord de *«Ile d'Oléron »,* en compagnie de M. Legallais, quand une fumée s'éleva derrière la chaîne des dunes de Pilat, à l'aplomb du lieu-dit *«La Grave»,* à la limite de la vieille forêt et des semis du gouvernement. Abandonnant leur sondage, ingénieur et marins prirent place dans un canot, abordèrent la côte et coururent au feu.

Á La Teste, la fumée fut repérée vers les 11 heures. Le tocsin sonna et le tambour de ville battit la générale. Le maire Jean Fleury et son premier adjoint parcoururent le bourg, envoyant les hommes au feu, visitant les auberges où se trouvaient beaucoup d'ouvriers employés aux travaux du canal Cazaux-La Hume, car c'était un dimanche, et interdisant de servir à boire tant que durerait l'incendie.

En deux heures les secours furent réunis et rendus sur les lieux. La lutte sur le terrain fut dirigée par le second adjoint et par Bayle, le capitaine commandant la garde nationale. Le maire et le premier adjoint étaient restés au bourg *«pour veiller sur la commune en l'absence des citoyens».* Les hommes trop âgés pour aller au feu furent requis pour faire des patrouilles dans les quartiers où ne demeuraient que les femmes et les enfants, mesure nécessitée par la présence de nombreux étrangers au pays, engagés par la Compagnie du canal, et dont la réputation n'était pas bonne.

Le feu avait pris dans une *«lette»* abritée du vent et de ce fait ne progressait que lentement. Les Testerins s'en rendirent maîtres avant que les Gujanais n'arrivent. Comme il s'agissait de la Forêt Usagère, Jean Fleury avait, en effet, envoyé un *«express»* au maire de Gujan. Celui-ci *«avait répercuté l'appel avec promptitude et ses administrés ayant obéi rapidement»,* une forte colonne de Gujanais entrainés par l'adjoint de leur maire, se présenta à La Teste dans le milieu de l'après-midi. On l'arrêta et on ne conserva que vingt-cinq hommes que l'on envoya à La Grave relever les Testerins et veiller à ce que le feu ne reprenne pas dans les *«burlès».*

Durant les jours qui suivirent une équipe de huit hommes, quatre de Gujan et quatre de La Teste, relevée chaque jour et commandée alternativement par le garde champêtre et le garde de la forêt usagère, demeura sur place, car en raison de la présence de tourbe et de la combustion des souches en profondeur, le feu réapparaissait en surface de temps à autre.

Rendant compte au préfet, le 5 juillet, le maire déclarait qu'il espérait que ce feu souterrain s'éteindrait bientôt. Tous les habitants avaient fait leur devoir, sauf sept ou huit qui seraient traduits devant le Tribunal de simple police. L'inspecteur des Douanes et ses préposés avaient participé à la lutte et le juge de paix avait siégé à la mairie en permanence.

Le peu d'ampleur pris par ce feu, trois hectares seulement avaient été détruits, était dû à l'intervention spontanée de l'équipage de *«L'Ile d'Oléron»* qui avait commencé à combattre le feu avant l'arrivée des gens de La Teste. Quant à l'origine du sinistre il fallait l'attribuer vraisemblablement à la bourre d'une cartouche de chasse.

1949 - Le grand incendie, voir Bulletins n^{os} 192 : article de Marie Paulette LAGUNE-GRAND AUBERT, intitulé **: «** *L'hôtel du parc d'Andernos, de la villa bourgeoise au tourisme social » et* **210** *:* article de Olivier de MARLIAVE, intitulé : « *Août 1949, le Grand Incendie* »

La saison estivale de 1949 s'annonce fructueuse : la riche clientèle bordelaise de l'année précédente revient avec dans son sillage des amis, et des connaissances venues d'ailleurs.

Quelques incendies se sont déjà déclarés çà et là, mais n'inspirent aucune inquiétude. Le tocsin n'en finissait pas de résonner ainsi que les appels à l'aide, de villages en villages : *Au huec ! Au huec ! (Au Feu* !). Le 9 août, le départ de ce qui allait être « **l'incendie du siècle** *»* se déclare depuis la Gironde vers le Lot-et-Garonne, poussé par des vents soufflant du Nord-Est. Le cataclysme se déclenchera le 19 août. La cigarette tombe de la bouche d'un gardien assoupi dans la cabane de la scierie Pioton, au lieu-dit Le Murat, sur la commune de Saucats. La literie prend feu puis la maison elle-même. Rapidement, le foyer se transforme en incendie embrasant un stock de 60 planches, et il atteint la forêt. L'alerte donnée, des hommes de la commune commencent à lutter… avec des branchages ! Le maire se décide alors à envoyer son autochenille, rescapée du raid Paris-Pékin, équipée d'un réservoir de 600 litres d'eau. Il faudra une heure à l'engin pour atteindre, laborieusement, le front du feu.

Avec le vent d'ouest soufflant depuis deux jours, c'est une véritable catastrophe qui s'annonce : Mios, Lamothe, Facture, Andernos-les-Bains, Arès sont menacées. Durant quatre jours d'enfer, le vent va souffler et changeant souvent de direction. L'incendie avance avec rapidité ; les contre-feux n'empêchent rien. Le lendemain, le 21 août, une camionnette circule dans les rues

de Gujan, appelant les volontaires à l'aide car on commence sérieusement à craindre l'arrivée du gigantesque incendie qui galope vers les habitants du Bassin.

À Lamothe (Biganos), des trains sont déjà bloqués. À la fin de la journée, le feu arrive à quelques centaines de mètres des premières maisons d'Arès. Il faut les évacuer, tandis que les habitants tentent de lutter avec des pelles, des branchages. Entre Arès et Marcheprime, le spectacle de la forêt est hallucinant : tout le *pinhadar* est embrasé, le feu se propageant autant par les *grepins*, au sol, que par les cimes. Au nord, la population de Gazinet fuit vers Bordeaux, envahie par les cendres et une odeur de brûlé très inquiétante.

Le pire arrive dans l'après-midi du 21 août : une véritable tornade de feu se déclenche alors que le vent change de direction. Les communes du bord du Bassin sont sauvées, mais pas un groupe de pompiers pris à revers. L'aide s'organise à une vaste échelle. Des pompiers de Paris étaient déjà là en guise de prévention, ils seront rejoints par 1500 soldats déployés dès le 20 août entre La Croix d'Hins et Biganos. De plus, de nombreux habitants ont répondu à l'appel des autorités civiles auprès des « hommes valides ».

Le bilan de 82 morts est toujours dans les esprits. Un avion d'observation est mis en service depuis Cazaux avec, à son bord, des officiers et le commandant de la base, le général Chassin, en liaison radio pour décrire l'évolution du feu, alors qu'on ne parlait pas à l'époque des Canadairs et autres moyens d'intervention aérienne. Des avions de Mérignac ont ensuite pris la relève, en liaison radio avec dix voitures de l'armée sur le terrain.

Jusqu'au dernier jour d'alerte, des contingents de soldats ont été déployés en provenance de Poitiers, Agen, Tours, Brive, etc. Au total, quelque 8000 hommes de troupe et les pompiers de 8 départements ont participé à la lutte. L'aide internationale s'est manifestée en provenance d'Angleterre avec des pompiers du Kent et leurs engins à chenilles, venus par la route. Ils contribueront d'ailleurs à sauvegarder le secteur de La Brède et son célèbre château dont les douves ont servi de réservoir. Le feu ne sera totalement circonscrit dans cette zone que le 25 août.

Les recherches de victimes sont difficiles : des corps apparaissent mutilés, les crânes explosés et les torses éclatés par des chaleurs qui auraient atteint par endroits 1 000 degrés. Les victimes sont transportées à Cestas, dans une chapelle ardente. Des dizaines de bâtiments en tout genre sont carbonisés et 2 millions de mètres cubes de bois perdus. Un Grand Incendie dont les images et la frayeur resteront longtemps dans l'histoire de la forêt. Les chiffres résument l'ampleur de la catastrophe : 82 morts, 52 000 hectares dévastés, 56 maisons détruites, une boulangerie et 16 chais.

L'absence d'équipements modernes dans le massif forestier et surtout l'absence de nettoyage des sous-bois sont naturellement à la base de la catastrophe.

À Marcheprime, les 30 et 31 août 2019, en souvenir des incendies d'août 1949, une exposition avec projection du film « *Le feu dans la forêt landaise en 1949* », a été organisée par Alain Espinasseau. Y étaient présentés des coupures

de presse et des images de l'époque ainsi que divers documents concernant cet épisode douloureux.



Bulletin nº 196 : article de Alain de NEUVILLE, intitulé : « *Le Gemmage à Lanton en 1951* ».

La commune de Lanton, avec ses 12 000 hectares de forêt qui en faisaient dans les années cinquante la troisième commune forestière de France, a connu, à cette époque, une activité intense au niveau du gemmage. Elle comptait une trentaine de résiniers dont 16 étaient employés communaux, ce qui a amené le maire d'alors, Daniel Hazera (maire de 1937 à 1945, puis de 1947 à 1953) à faire établir, par son conseil municipal, le 4 février 1951, un règlement pour le gemmage des pins municipaux dont voici *l'article 13 sur la Défense de la forêt :*

> *Les résiniers sont tenus de participer, à tour de rôle, aux travaux d'incinération des pare-feu.*
> *En cas d'incendie de forêt, ils ont obligation de participer à la lutte contre le feu et doivent se présenter, au premier appel sur le lieu de l'incendie.*

Compléments au texte de Bernard Dutein sur les incendies du patrimoine

FEU au CHATEAU de CERTES : *Une fête de Saint-Yves qui finit mal. L'incendie de 1697* (voir le **Bulletin nº 124 :** article de Pierre LABAT, intitulé : « *Les châteaux de CERTES à Audenge* »).

La journée de Saint-Yves 1697 fut tragique : le château de Certes brûla. Á la suite de ce sinistre, une procédure s'ouvrit. Au décès de Charles de Durfort, seigneur de Certes, sa veuve, Angélique Acarie du Bourdet, prit en charge l'administration du fief en même temps que la tutelle de ses enfants. L'ensemble de la seigneurie, les droits féodaux et seigneuriaux, le château lui-même furent ainsi donnés à bail à des notables conjoints et solidaires.

Hélie Sentier, juge de Certes, ayant sous-affermé le château à un certain Prieur, ce dernier s'installa dans un logement du château de Certes.
Au cours de la journée de Saint-Yves 1697, Prieur dut festoyer trop joyeusement sans doute car le feu prit dans son logement. Tout le château flamba. Le 26 mai, la Marquise ouvrit une procédure contre les fermiers. Elle demandait la reconstruction du château à ses fermiers tenus pour responsables. Le Grand Sénéchal de Guyenne jugea et débouta la Marquise car Prieur n'était pas sous-locataire des fermiers mais celui de la Marquise. Celle-ci fit appel au Parlement. En homme responsable et réaliste, Ambroise Bosmaurin chercha une solution de transaction. Les fermiers s'engagèrent à participer à la reconstruction pour une somme de 5.000 livres. C'est ainsi que le château de Certes fut reconstruit – tout au moins dans ses parties qui avaient brûlé. Les fermiers furent ruinés.

FEUX du CLOCHER et des CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT DE LA TESTE-DE-BUCH : **incendie de septembre 1822** (voir les articles de Jacques Passicousset intitulés dans les **Bulletins nº 176 :** « *Le clocher et les cloches de l'église Saint-Vincent de La Teste-de-Buch* » et **nº 195**: « *Histoire et découverte de l'église Saint-Vincent de La Teste-de-Buch* »).

En septembre 1822, un incendie déclenché par la foudre, détruit la flèche et ébranle le clocher. La reconstruction demande onze ans, non pas de travaux mais d'études, de recherches de fonds, d'aides, de subventions. En 1824, les plans et devis sont établis par M. Roché, sur la base d'un clocher en bois. C'est en 1828 qu'une demande de subvention est déposée à l'archevêché, mais le conseil de fabrique propose une modification des plans afin que le clocher, en pierre, serve de vigie lors des incendies de forêt. Le nouveau plan de l'architecte

Roché est approuvé en 1831, le financement trouvé, la moitié par la fabrique, l'autre par la commune, mais comme l'état des finances ne pouvait le supporter, il fallut contracter un emprunt. En janvier, l'adjudication des travaux aura lieu, au jour et à l'heure fixés par le préfet, mais en septembre 1832, il fallut exécuter des travaux supplémentaires pour renforcer les fondations trop faibles pour supporter les aménagements supérieurs.

En mai 1833, les travaux sont terminés, le clocher « en pierres dures », selon le souhait de la Fabrique, s'élance fièrement vers le ciel.

FEU au GRAND HOTEL: *l'incendie de 1906* (voir le **Bulletin n° 109 :** article de Éliane KELLER, intitulé : « *Le Grand Hôtel d'Arcachon* » et le **Bulletin n° 183 :** article de Jean DUBROCA, intitulé : « *Regards sur l'hôtellerie arcachonnaise* »).

En septembre 1906, éclate un incendie qui traumatise Arcachon. Il aurait pris dans un local inoccupé et se serait propagé jusqu'à la charpente par des conduits, peut-on lire dans la presse de l'époque qui évoque aussi un sous-équipement des pompiers locaux. Mais en 1910, le *Grand Hôtel* est reconstruit et embelli, financé en partie par une souscription locale. Parmi les nouveautés, on y remarque un toit en terrasse et des loggias au dernier étage et, à l'intérieur : un grand salon de style Empire et une salle des fêtes de style Louis XVI, de 160 m^2 chacun. On compte cent chambres dont quarante avec bains, et des toilettes à l'anglaise. Un grand bassin au 3^{e} étage, répartit l'eau pompée dans un puits artésien creusé à 135 m. Sur la plage, les clients trouvent quarante cabines de bain équipées d'une douche. L'inauguration a le 16 juillet 1910



24 mars 1913 Incendie des « Nouvelles Galeries » (voir le journal *L'avenir d'Arcachon n°3148 du dimanche 30 mars 1913 et du dimanche 7 décembre 1913).*

Le 30 mars 1913, à deux heures du matin, le feu se déclare au 1er étage des Nouvelles Galeries. L'immeuble est en grande partie détruit malgré l'intervention des pompiers. Le propriétaire Monsieur Eyssartier entreprend les travaux de reconstruction et il faudra presque un an de travaux pour y parvenir. Initialement promise pour le 15 décembre 1913, la réouverture du magasin aura finalement lieu en 1914.

Dans les années 50, le bâtiment brûle une nouvelle fois et est réduit en grande partie en cendres. Réhabilité, le bâtiment va successivement être recouvert de différents parements. Dans les années 2000, la façade du bâtiment ne ressemble en rien à l'architecture de style moderniste avec ses baies en verre positionnées devant la structure du début du XXe siècle. Il faudra attendre l'année 2009 et une profonde rénovation pour retrouver l'architecture originale de l'ouvrage.

Aujourd'hui, Monoprix exploite ce bâtiment commercial.



FEUX au CASINO MAURESQUE D'ARCACHON :

- ***5 janvier 1925, Incendie au Casino Mauresque*** (voir livre de Michel BOYE, intitulé : « *Le Casino Mauresque, Casino Maudit »).*
- ***18 janvier 1977, le*** **Casino Mauresque d'Arcachon, disparait dans les flammes** (voir le **Bulletin nº 111 :** article de Michel JACQUES : « *Feu le casino de la Forêt d'Arcachon* » et le **Bulletin nº 171 :** article de Madeleine DESSALES, intitulé : « *Incendie du casino mauresque »*).

Le 18 janvier 1977, le *Casino Mauresque*, joyau de la Belle Époque, appelé d'abord *Casino de la forêt* s'enflamme en pleine nuit. À 2 heures 59, l'alerte est donnée.

Quand les pompiers arrivent sur les lieux, il est déjà trop tard, la partie centrale de l'édifice est déjà embrasée. Le bâtiment est complètement détruit.

L'enquête conclu a rapidement qu'un **court-circuit** est à l'origine du sinistre. Mais **les archives de ces investigations demeurent introuvables**…

La municipalité élue en mars 1977 et dirigée par Robert Fleury a accepté 2,391 millions de francs d'indemnités suite au sinistre et ensuite décidé d'araser les murs toujours debout du casino mauresque le 16 juin 1977, et donc **de ne pas le reconstruire.**



FEU à la CHAPELLE DES MARINS: le 8 janvier 1986 (voir les **Bulletins n^{os} 52**, article de J. ROUSSET-NEVERS, intitulé : « *Inauguration de la Chapelle des Marins »* et **182** : article de Michel BOYÉ, intitulé : « *La Chapelle des Marins d'Arcachon, son Pèlerinage des origines à nos jours* »)

En 1970, la chapelle des marins, rongée par l'humidité, étant dans un piteux état, la restauration fut décidée et réalisée en 1973. Le 8 janvier 1986, un incendie réduisit à néant l'heureux résultat de la restauration et si la statue de la Vierge fut préservée des flammes, le plafond peint et une grande partie des ex-voto furent détruits. Grâce à la diligence des Monuments Historiques, des Bâtiments de France et de la ville d'Arcachon, la chapelle a été reconstruite.

Le nouveau sanctuaire a été inauguré le 25 mars 1987 par Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux. Il abrite toujours la vénérable statue de Notre-Dame, découverte par Thomas Illyricus, entourée de quelques-uns des ex-voto arrachés aux flammes.

FEU à La Pâtisserie et au BAR FOULON d'ARCACHON : *le 20 juillet 1987* (voir les **Bulletins n^{os} 150, 151 et 152 :** articles de Michel BOYÉ et de Jean GARNIER, intitulé : « *Le Livre d'or de « Chez Foulon »*).

Le 20 juillet 1987, un incendie ravage la célèbre pâtisserie Foulon. Après des années de procédures, les ruines furent démolies en 1993. Une résidence a poussé à leur place.

L'héritière de la dynastie – Thérèse Foulon – releva le défi de perpétuer la tradition pâtissière familiale et s'installa un temps au Moulleau.

Rappelons que c'est vers 1860, que Rosalie Margot-Foulon quitte son Béarn natal pour s'installer à Arcachon avec ses enfants : Henri et Françoise ; elle crée une première pâtisserie cours Desbiey, entre 1865 et 1866. En 1868, la pâtisserie est ouverte boulevard de la Plage. Elle devint aussi en 1906 salon de thé et « traiteur ». Dans la nuit du mardi 29 mars 1910 à 1 heure du matin, le feu se déclare dans les cuisines de la pâtisserie Foulon. Grâce au concours des voisins et à l'arrivée des pompiers, il fut rapidement circonscrit.

L'*Oubli*, bar emblématique du Moulleau, a été détruit par les flammes: *le 5 juin 2026*

(voir journal Sud-Ouest du 6 juin 2026).



Un important incendie a démarré vers deux heures du matin, le vendredi 5 juin 2026, à Arcachon, en Gironde. L'*Oubli*, bar emblématique du Moulleau, ainsi qu'un restaurant italien et un commerce de vêtements ont été détruits par les flammes.

Aucune victime n'est à déplorer.

Les dégâts sont impressionnants : toiture effondrée et débris calcinés. Il ne reste plus que les murs du bâtiment art-déco du bar de l'*Oubli*.